

Les plats témoins

- Les plats témoins sont des **échantillons** représentatifs des différents plats distribués aux consommateurs et doivent être clairement identifiés.
- Ils devront être **remis au service vétérinaire** en cas de suspicion de TIAC
- Chaque préparation doit faire l'objet d'un **prélèvement de 80 à 100g**. Le tout dans un dispositif **étanche**.
- La conservation doit être effectuée pendant **au moins 5 jours**
- Les prélèvements doivent être effectués **en fin de service**.
- En office satellite les plats témoins doivent avoir l'étape de remise en température. Ainsi le plat témoin doit toujours **avoir subi le trajet le plus long du circuit**.
- La décongélation, l'assemblage, le dressage, l'assaisonnement ne sont pas considérés comme des manipulations